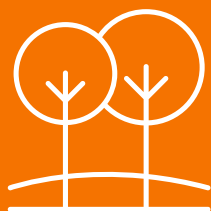




Chartres  
**Initiatives**  
réseau d'entreprises

**DES PROS**  
QUI S'ENGAGENT



— Les

# 14 ENGAGEMENTS

de la société



**Bras Droit  
des Dirigeants**

DIRECTION COMMERCIALE

représentée par **Christian PATIN**

## Fournisseurs



### 1 • Privilégier les FOURNISSEURS LOCAUX

3 membres de Chartres Initiatives sont déjà mes fournisseurs, je m'engage à privilégier les fournisseurs d'Eure-et-Loir chaque fois que cela sera possible, sachant que le réseau de franchise Bras Droit des Dirigeants peut parfois m'imposer des fournisseurs centralisés pour la centaine de franchisés du réseau.

### 2 • Sécuriser son SYSTÈME INFORMATIQUE

En lien avec mon prestataire informatique ERI CONCEPT, je m'engage à tout faire pour que mon système soit sécurisé. Par ailleurs, je veillerai personnellement à la confidentialité des données et à la RGPD vis-à-vis de mes clients, mes fournisseurs, mes partenaires.

### 3 • SUIVRE LES RECOMMANDATIONS qu'il fait aux autres membres

Comme par le passé, je motiverai chaque recommandation, et la suivrai par des échanges sous 8 jours.

## Environnement



### 4 • RECYCLER ses déchets

Par nature, mon activité génère peu de déchets, mais je m'engage à respecter toutes les procédures de tri et de recyclages mises en place sur les sites sur lesquels j'interviens.

### 5 • Être une ENTREPRISE CITOYENNE

Je suis personnellement impliqué bénévolement auprès de plusieurs associations, et suis en particulier membre des conseils d'administration de l'OGEC de Chartres et de l'association de biographies hospitalières « Passeurs de Mots, Passeurs d'histoires ».

### 6 • Être formé en tant que SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL dans l'année qui suit son admission

J'ai été formé Sauveteur-Secouriste du Travail les 16 et 17 septembre 2021, moins d'un an après mon admission.





## Clients



### 7 • Respecter un DÉLAI DE RÉPONSE aux demandes de devis

Cet aspect est essentiel dans le réseau Bras Droit Des Dirigeants, avec une prise de rendez-vous immédiate dès qu'un client manifeste le désir d'une proposition, pour un premier contact (R1). Le second rendez-vous (R2) est programmé dans les 8 jours qui suivent le R1 pour la remise d'offre. Si l'offre est concluante, la signature du contrat peut se faire ensuite rapidement, lors de la première journée de mission.

### 8 • RESPECTER LES DÉLAIS promis aux clients

Je respecte à la lettre le planning déterminé en début de mission, avec la fréquence hebdomadaire ou mensuelle qui est contractuelle, la durée de mission (souvent 6 mois reconductible), et le calendrier prévisionnel modifiable dans l'intérêt du client en fonction des événements imprévisibles.

### 9 • Faire de la VEILLE TECHNOLOGIQUE

La veille technologique est collective avec la tête du réseau Bras Droit des Dirigeants. Elle est également individuelle, notamment par mon compte LinkedIn, et par mes recherches internet.

### 10 • Contrôler et suivre LA SATISFACTION DE SES CLIENTS

Le feed back du client est systématique après chaque mission.



## Ressources humaines



### 11 • Avoir des actions spécifiques pour LE BIEN-ÊTRE DE SES COLLABORATEURS

Durant mes missions, j'ai à cœur d'aller à la rencontre des collaborateurs sur site, pour leur expliquer, sous le contrôle du dirigeant, la nature de mon travail à leurs côtés, mes modalités d'intervention, et pour les intégrer le plus possible au bon déroulement de la mission.

### 12 • Informer ses collaborateurs sur LA VIE DE L'ENTREPRISE

N'ayant pas de collaborateur en direct, je ne suis pas concerné par cet item.

### 13 • RESPECTER L'ÉGALITÉ Homme-Femme

J'ai strictement la même considération pour les femmes que pour les hommes en ce qui concerne mes clients, leurs collaborateurs, mes fournisseurs, mes partenaires, et plus généralement mes relations professionnelles, et même amicales, familiales. Je m'engage à ne jamais être discriminant sur ce plan.

### 14 • Accueillir ses NOUVEAUX COLLABORATEURS

Dans le cadre de missions, je peux être appelé à recruter pour le compte des clients (notamment des commerciaux), et m'engage à soigner dans ce cas les conditions d'accueil des nouveaux embauchés dans leur entreprise.

